## D.E.T.R. 2024 Opérations prioritaires et taux

A ... ... . . . . . .

				51.6	-1.6.1.1	Annexe 2	
Opération	Maître d'ouvrage		Taux maxi	Plafond de dépenses	Plafond de subvention	Conditions et observations	
1. Développement économique, social, environnemental et touristique							
1.1 - Zones d'activité économique, zones industrielles ou	artisanales et pépinières d'	entrepris					
Etudes de faisabilité	- CDC	25 %	35 %	50 000 €	17 500 €		
Création (acquisitions foncières, travaux y compris voirie neuve interne à la ZA)	- CDC	25 %	35 %	1 000 000 €	350 000 €	<ul> <li>sous réserve résultats études préalables (à fournir)</li> <li>études, honoraires et prestations intellectuelles exclues</li> <li>non concurrence avec ZA existante</li> <li>avis DIRECCTE</li> </ul>	
Extension (acquisitions foncières, travaux y compris voirie neuve interne à la ZA)	- CDC	20 %	35 %	500 000 €	175 000 €	<ul> <li>sous réserve résultats études préalables (à fournir)</li> <li>études, honoraires et prestations intellectuelles exclues</li> <li>non concurrence avec ZA existante</li> <li>avis DIRECCTE</li> </ul>	
Pépinières d'entreprises : Création ou restructuration immobilière de locaux et d'espaces mutualisés à destination des entreprises	- CDC	25 %	35 %	1 000 000 €	350 000 €	- acquisitions foncières et immobilières, études, honoraires et prestations intellectuelles exclues	
1.2 - Plateforme multimodale							
Plateforme multimodale <i>(études de faisabilité)</i> Plateforme multimodale <i>(acquisitions foncières, travaux y compris</i>	- CDC	25 %	35 %	50 000 €	17 500 €	- sous réserve résultats études préalables (à fournir)	
voirie neuve interne à la plateforme)	- CDC	25 %	35 %	1 000 000 €	350 000 €	- études, honoraires et prestations intellectuelles exclues	
1.3 - Tourisme		1	1				
Aménagements touristiques (acquisitions foncières et/ou immobilières, travaux)	- CDC - plusieurs communes ayant passé convention *	25 %	35 %	500 000 €	175 000 €	<ul> <li>études, honoraires et prestations intellectuelles exclues</li> <li>avis DIRECCTE</li> </ul>	
Construction ou extension d'office de tourisme (travaux hors VRD, équipement numérique pris en compte dans la limite de 10% du coût total du projet)	- CDC	25 %	35 %	500 000 €	175 000 €	- acquisitions foncières et immobilières, études, honoraires et prestations intellectuelles exclues	
	2. Maintien et dévelo	ppeme	nt des s	ervices au pub	olic en milieu rura	I	
2.1 - Mutualisation de services et moyens							
Construction ou aménagement de locaux dans le cadre de la mise	- CDC - plusieurs communes	25 %	35 %	300 000 €	105 000 €		
en œuvre du contrat départemental "+ de services publics" (travaux hors VRD)	- commune - EPCI sans fiscalité propre	20 %	25 %	100 000 €	25 000 €	<ul> <li>acquisitions foncières et immobilières, études, honoraires et prestations intellectuelles exclues</li> </ul>	
Construction ou extension ou restructuration immobilière d'espaces mutualisés de service au public, aux commerces et à la	- CDC - plusieurs communes	25.9/	35 %	F00 000 6	175 000 €	- acquisitions foncières et immobilières, études, honoraires et	
revitalisation des centres-bourgs (Ex. : MSAP) - Travaux hors VRD	ayant passé convention *	25 %	35 %	500 000 €	1/5 000 €	prestations intellectuelles exclues	
Création de points relais ou d'accueil polyvalent visant à organiser la mise en place de réseaux de contact avec d'autres administrations ou services privés pour faciliter les démarches des habitants (opérations autres que celles visées ci-dessus) (travaux hors VRD)	- CDC - plusieurs communes ayant passé convention *	25 %	35 %	300 000 €	105 000 €	- acquisitions foncières et immobilières, études, honoraires prestations intellectuelles exclues	
	- commune - EPCI sans fiscalité propre - CDC	20 %	25 %	100 000 €	25 000 €		
Construction, aménagement ou restructuration de locaux dans le cadre de la mutualisation de services ou de moyens <i>(travaux hors VRD)</i>	- plusieurs communes ayant passé convention * - EPCI sans fiscalité propre	25 % 20 %	35 % 25 %	500 000 € 250 000 €	175 000 € 62 500 €	<ul> <li>acquisitions foncières et immobilières, études, honoraires et prestations intellectuelles exclues</li> </ul>	
2.2 - Services à la personne	- Li Ci sans riscance propre	20 /6	25 /6	230 000 €	02 300 e		
Création de services destinés à répondre au vieillissement de la population et à rompre l'isolement des personnes âgées (hors	- CDC - plusieurs communes ayant passé convention *	25 %	35 %	300 000 €	105 000 €	- acquisitions foncières et immobilières, études, honoraires et prestations intellectuelles exclues	
EPHAD) (travaux, acquisition de véhicules, gros équipement fixe)	- EPCI sans fiscalité propre	20 %	25 %	100 000 €	25 000 €		
2.3 - Maintien de la présence des services de l'Etat							
Construction ou aménagement de locaux mis à disposition de l'Etat, d'une collectivité locale ou d'un établissement public chargé d'un service public (éducation nationale,	- CDC - plusieurs communes ayant passé convention *	25 %	35 %	800 000 €	280 000 €	<ul> <li>acquisitions foncières et immobilières, études, honoraires et prestations intellectuelles exclues</li> </ul>	
gendarmerie, trésor public, justice, emploi, santé, poste) (travaux hors VRD)	- EPCI sans fiscalité propre	20 %	25 %	500 000 €	125 000 €		
2.4 - Implantations de gendarmerie en milieu rural (décr	et du 28 janvier 1993)						
Construction, reconstruction, réhabilitation totale ou extension de casernements permettant de regrouper dans des ensembles fonctionnels, la totalité des personnels composant les formations concernées (travaux hors VRD)	- CDC - Communes	25 %	35 %	800 000 €	280 000 €	- acquisitions foncières et immobilières, études, honoraires et prestations intellectuelles exclues	
2.5 - Autres opérations de maintien ou développement c	les services au public en mil	ieu rural					
Construction ou aménagement d'un hâtiment existant en vue de la	- CDC - plusieurs communes	25 %	35 %	500 000 €	175 000 €	- acquisitions foncières et immobilières, études, honoraires et	
Construction ou aménagement d'un bâtiment existant en vue de la création d'un multiple rural (travaux hors VRD)	ayant passé convention * - commune - EPCI sans fiscalité propre	20 %	25 %	250 000 €	62 500 €	prestations intellectuelles exclues - avis DIRECCTE	
Halles et marchés (travaux y compris aménagement voirie dans la limite de 10 % du montant total de la dépense)	- CDC - plusieurs communes	25 %	35 %	500 000 €	175 000 €	- acquisitions foncières et immobilières, études, honoraires e prestations intellectuelles exclues - avis DIRECCTE	
	ayant passé convention *  - commune  - EPCI sans fiscalité propre	20 %	25 %	250 000 €	62 500 €		
	3. Reco	ours au	x nouve	elles technolog	gies		
3.1 - Opérations de dématérialisation, téléprocédures, bo	ornes Internet						
Création d'un site internet ou installation d'espaces numériques	- CDC - plusieurs communes	25 %	35 %	25 000 €	8 750 €	- sous réserve des résultats des études (à produire)	
destinés à l'accomplissement des démarches administratives (études réalisées, acquisition et installation de matériel)	- commune	20 %	25 %	100 000 €	25 000 €	- financement des études a posteriori dans le cadre du projet global	
Télétransmission des actes administratifs (projet ACTES)	- EPCI sans fiscalité propre - Toute collectivité éligible						
(acquisition et installation de matériel)	à la DETR	25 %	35 %	50 000 €	17 500 €	- études, honoraires et prestations intellectuelles exclues	
3.2 - Equipement numérique	Table of Book to Art to A	1	1				
Ecoles élémentaires (acquisition et installation de matériel informatique et tableaux numériques)	- Toute collectivité éligible à la DETR	25 %	35 %	200 000 €	70 000 €	- études, honoraires et prestations intellectuelles exclues     - avis favorable de l'IA	

## D.E.T.R. 2024 Opérations prioritaires et taux

						Annexe 2	
<b>Opération</b>	Maître d'ouvrage	Taux mini	Taux maxi	Plafond de dépenses	Plafond de subvention	Conditions et observations	
Equipement numérique de salle intercommunale (acquisition et installation de matériel)	- CDC - plusieurs communes ayant passé convention *	25 %	35 %	200 000 €	70 000 €	- études et prestations intellectuelles exclues	
4. Aide au maintien et installations de professionnels de santé							
4.1 - Professionnels de santé							
Construction ou aménagement de locaux destinés à favoriser l'installation ou le maintien de professionnels de santé dans les zones présentant un déficit en matière d'offre de soin (travaux hors VRD, y compris acquisitions immobilières)	- CDC - plusieurs communes ayant passé convention *	25 %	35 %	500 000	175 000	- acquisitions foncières, études, honoraires et prestations intellectuelles exclues - avis favorable de l'ARS	
	- commune - EPCI sans fiscalité propre	20 %	25 %	500 000	125 000		
4.2 - MSP							
Construction ou aménagement de locaux en vue de la création de maisons de santé pluridisciplinaires répondant à la définition de la loi HPSTdu 21/7/09 (travaux hors VRD)	- CDC - plusieurs communes ayant passé convention *	25 %	35 %	1 200 000 €	420 000 €	- acquisitions foncières et immobilières, études, honoraires et prestations intellectuelles exclues - avis favorable de l'ARS	
	- commune - EPCI sans fiscalité propre	20 %	25 %	1 200 000 €	300 000 €		
	5. E	tudes -	Ingénie	erie territoriale	1		
5.1 - Voir ci-dessus 1.1 et 1.2							
5.2 - Hydraulique							
Etudes de faisabilité dans le cadre du PAPI  5.3 - Autres études	- CDC	25 %	35 %	50 000 €	17 500 €		
Etudes de faisabilité autres que celles visées aux rubriques 5.1 et 5.2, études préalables, études opérationnelles	- CDC - Communes* (dans la limite de leur champs de compétences)	25 %	35 %	50 000 €	17 500 €		
	du Plan national d'adap oût 2009 de programmatio						
Expertises spécialisées réalisés dans le cadre d'actions	- CDC - Commune	25 %	35 %	50 000 €	17 500 €	vironnementy	
préconisées par le PNACC						de transition énergétique et couv contribuent au	
	ux dans cette rubrique ii			nt durable	ation thermique, t	de transition énergétique et ceux contribuant au	
7.1 - Bâtiments scolaires publics du 1er degré	Г			Γ			
Construction, extension ou restructuration, grosses réparations (travaux hors VRD, hors matériel et mobilier, hors travaux d'entretien)  Soutien au dédoublement des classes de CP et CE1 situées	Toute collectivité éligible à la DETR	25 %	35 %	1 200 000 €	420 000 €	- acquisitions foncières et immobilières, études, honoraires et prestations intellectuelles exclues	
en REP et REP+	Toute collectivité éligible à la DETR	25 %	35 %	1 200 000 €	420 000 €	- zone REP ou REP+	
7.2 - Bâtiments et édifices communaux affectés à un service public, aux associations caritatives ou à un culte (non protégés au titre des monuments historiques)							
Construction, extension ou aménagement de locaux, autres qu'opérations visées aux rubriques 1.1 à 7.1 et 7.3 et 7.4 <i>(travaux</i>	- CDC - plusieurs communes ayant passé convention *	25 %	35 %	800 000 €	280 000 €	- acquisitions foncières et immobilières, études, honoraires et prestations intellectuelles exclues	
hors VRD)	- commune - EPCI sans fiscalité propre - CDC	25 %	35 %	500 000 €	175 000 €	- Avis DRAC	
Grosses réparations (travaux hors VRD, hors travaux d'entretien)	- plusieurs communes ayant passé convention *	25 %	35 %	800 000 €	280 000 €	- acquisitions foncières et immobilières, études, honoraires et prestations intellectuelles exclues - Avis DRAC	
	- EPCI sans fiscalité propre	25 %	35 %	500 000 €	175 000 €		
7.3 - Accueil et mode de garde petite enfance							
Construction, restructuration immobilière ou extension de crèches, MAM, RAM, pôles enfance, haltes-garderies, ALSH <i>(travaux hors VRD, hors mobilier et matériel)</i>	- CDC - plusieurs communes ayant passé convention	25 %	35 %	1 000 000 €	350 000 €	<ul> <li>acquisitions foncières et immobilières, études, honoraires et prestations intellectuelles exclues</li> <li>avis CAF</li> </ul>	
7.4 - Equipements sportifs et culturels	- communes	20 %	25 %	600 000 €	150 000 €		
Création ou extension d'équipements sportifs (travaux hors VRD.	- CDC						
creation ou extension d'equipements sportifs (travaux nors VRD, gros équipement fixe)  City stades, pistes de skate, petits équipements sportifs de	- CDC - Communes	25 %	35 %	500 000 €	175 000 €	- acquisitions foncières et immobilières, études, honoraires et prestations intellectuelles exclues	
proximité (travaux, gros équipement fixe)	- communes - CDC	25 %	35 %	100 000 €	35 000 €		
Création ou extension d'une salle de spectacle intercommunale (travaux hors VRD, gros équipement fixe)	- plusieurs communes ayant passé convention *	25 %	35 %	750 000 €	262 500 €	- acquisitions foncières et immobilières, études, honoraires et prestations intellectuelles exclues	
7.5 - Aménagements fonciers destinés aux services public	cs communaux						
Extension ou création de cimetières, columbariums, jardins du souvenir <i>(travaux y compris VRD)</i>	- commune - CDC	25 %	35 %	250 000 €	87 500 €	- acquisitions foncières et immobilières, études, honoraires et prestations intellectuelles exclues	
Espaces publics (travaux hors VRD)	- plusieurs communes ayant passé convention * - commune	25 %	35 %	500 000 €	175 000 €	- acquisitions foncières et immobilières, études et prestations intellectuelles exclues	
Parcs de stationnement auto-moto inclus dans un projet de plan de déplacement (y compris gare) <i>(travaux)</i>	- EPCI sans fiscalité propre  - CDC - plusieurs communes ayant passé convention *	25 %	25 % 35 %	250 000 €	62 500 € 175 000 €	- acquisitions foncières et immobilières, études, honoraires et prestations intellectuelles exclues     - parcs de stationnement inclus dans un projet de plan de déplacement (y compris gare)	
	- commune - EPCI sans fiscalité propre	20 %	25 %	250 000 €	62 500 €		
7.6 - Vidéo-protection							
Acquisition, installation de matériel	- CDC - plusieurs communes ayant passé convention *	25 %	35 %	350 000 €	122 500 €	- études et prestations intellectuelles exclues	
	- commune - EPCI sans fiscalité propre	20 %	25 %	250 000 €	62 500 €	- études et prestations intellectuelles exclues	
7.7 - Autres investissements							

7.7 - Autres investissements

## D.E.T.R. 2024 Opérations prioritaires et taux

Annexe 2

						Annexe 2
Opération	Maître d'ouvrage	Taux mini	Taux maxi	Plafond de dépenses	Plafond de subvention	Conditions et observations
Aménagement de bourg (travaux, y compris aménagement voirie dans la limite de 10 % du montant de la dépense voirie, y compris mobilier urbain fixe, aménagements pour modes de déplacement doux tels que les pistes cyclables, hors enfouissement de lignes, hors assainissement)	- commune - EPCI sans fiscalité propre	25 %	30 %	500 000 €	150 000 €	<ul> <li>acquisitions foncières et immobilières, études, honoraires et prestations intellectuelles exclues</li> <li>avis DIRECCTE</li> </ul>
Aménagement de bourg ayant pour objet <b>d'améliorer la sécurité routière</b> (travaux, y compris aménagement voirie dans la limite de <b>25</b> % du montant de la dépense voirie, mobilier urbain fixe, hors enfouissement de lignes, hors assainissement)	- commune - EPCI sans fiscalité propre	25 %	30 %	500 000 €	150 000 €	<ul> <li>acquisitions foncières et immobilières, études, honoraires et prestations intellectuelles exclues</li> <li>avis DIRECCTE</li> <li>sous réserve rapport technique sur les questions de sécurité routière établi par organisme indépendant de la collectivité</li> </ul>
Réseau Eau et Assainissement	Toute collectivité éligible à la DETR	20 %	20 %	500 000 €	100 000 €	- acquisitions foncières et immobilières, études, honoraires et prestations intellectuelles exclues
7.8 - Travaux exceptionnels						
Travaux liés à des obligations légales (ex. Accessibilité de tous les établissements publics recevant du public suite à la loi n°2005-102 du 11 février 2005)	–Toute collectivité éligible à la DETR	25 %	35 %	300 000 €	105 000 €	- acquisitions foncières et immobilières, études, honoraires et prestations intellectuelles exclues - référence du texte à préciser - avis du service technique compétent (Etat ou autre organisme indépendant du maître d'ouvrage)
Travaux de sécurité en urgence	–Toute collectivité éligible à la DETR	25 %	35 %	300 000 €	105 000 €	<ul> <li>acquisitions foncières et immobilières, études et prestations intellectuelles exclues</li> <li>Justificatif de l'urgence (rapport d'un organisme indépendant du maître d'ouvrage)</li> </ul>
* Convention à fournir						
Il est appliqué un <u>seuil de subvention de 1 500 €</u> pour toutes les catégories d'opération						